

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente Mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume MENARD, Maire.

PRESENTS : Madame Martine OPERON, Madame Anick CAZIER, Madame Brigitte OLIVIER, Monsieur LE CONTE Bernard, Monsieur Marc VAN ACKER, Monsieur Jean TILLIER, Monsieur Benoît JOLY, Monsieur Jérôme PARIZE.

Monsieur Benoît JOLY est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente. Les membres du Conseil approuvent et signent le registre.

COMPTE DE GESTION (DDFiP de l'Oise)

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2022 de la Trésorerie de Breteuil. Il est l'égal reflet au centime près du Compte Administratif. Le Compte de Gestion est approuvé à l'**unanimité**.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif (reflet exact du Compte de Gestion). Monsieur le Maire, conformément à la législation, sort de la salle de Conseil. En son absence, le Compte Administratif est adopté à l'**unanimité**.

AFFECTATION DE RESULTAT 2022

Monsieur le Maire propose une affectation de résultat à 0 €. Cette affectation est adoptée à l'**unanimité**, étant donné qu'il n'y a pas de déficit en investissement.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Le Conseil municipal, après débats, décide à l'**unanimité**, de ne pas augmenter le taux d'imposition locale.

BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente les chiffres établis en fonction des éventuels projets d'investissement de la commune. L'assemblée, discute de ladite présentation. M. le Maire présente aux voix ce Budget Primitif 2023 ainsi que toutes les délibérations afférentes. Le Conseil approuve à l'**unanimité**, le B.P. 2023.

DELIBERATIONS ADMINISTRATIVES

- L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Total Energies Renouvelables France s'est terminée ce lundi 20 mars 2023. L'arrêté préfectoral en rapport avec l'enquête publique sur le projet éolien de l'européenne communes de Froissy et Noirémont invite le Conseil Municipal à donner son avis dans un délai maximum de 15 jours suivant la clôture des registres. Une délibération intervenue en dehors de ces dates ne pourra être prise en compte. Le Conseil Municipal **vote CONTRE à l'unanimité**.

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 MARS 2023

- Une délibération est nécessaire afin de voter les sommes allouées aux subventions.
- Une délibération est nécessaire afin d'autoriser Monsieur le Maire à faire des mouvements entre les articles, suite au changement de plan comptable (passage de M14 à M57).

QUESTIONS DIVERSES

Le SE60 a demandé l'avis de la commune pour des travaux du futur poste source, qui sera à côté du transformateur. Monsieur le Maire a répondu que c'était sans objet.

La SCIE Honoré a envoyé un courrier à Monsieur le Maire concernant le chemin sur le côté de l'entreprise pour que celle-ci soit carrossable.

Monsieur le Maire se rapprochera du propriétaire de l'entreprise pour avoir plus de détails sur la demande.

Monsieur le Maire et Monsieur Bernard LE CONTE ont été sollicité oralement pour que la commune récupère une parcelle de terrain. Il devrait y avoir une demande écrite exposant les tenants et aboutissants de la demande.

Madame CAZIER Anick demande à faire passer une information de la commune pour demander aux habitants de bien ranger leur poubelle une fois, le service d'enlèvement effectué.

Madame Anick CAZIER signale que du mobilier en bois, présent dans la sacristie, montre des signes de présence d'un champignon. Monsieur le Maire indique que l'on se penchera sur la question lors du diagnostic pour la réfection de l'église.

N'ayant plus de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Les Membres

Le Maire,